



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Séverine LO, Jacques FAURE, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Dorothée RHAULT, Sébastien FOURNIE.

Secrétaire de séance : Jean CHAMAYOU

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 18 mai 2021

Après lecture, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Réorganisation du secrétariat de la Mairie

a) L'audit du secrétariat, décidé par le Conseil municipal, est terminé. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (C D G) a rendu ses conclusions et préconisé des réformes à mettre en œuvre. En réponse à ces préconisations divers documents ont été établis définissant les règles de fonctionnement s'appliquant au personnel travaillant à la Mairie. Ils ont été validés par le Comité Technique du CDG préalablement à leur mise en application. Ces documents sont présentés au Conseil :

- Un organigramme précis : le Conseil le valide à l'unanimité
- Une fiche de poste détaillée pour chaque salarié de la Mairie : le Conseil municipal les valide à l'unanimité
- Un règlement intérieur définissant en détail l'organisation du travail : il est également validé à l'unanimité.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1^{er} Juillet 2021.

b) Le Conseil fixe les durées de travail du personnel du secrétariat de la Mairie à 20 H par semaine pour Laurence Zapata et à 12 H / semaine pour Yann Raffanel. Une délibération est prise dans ce sens.

c) Dans le cadre de cette réorganisation les horaires d'ouverture du secrétariat au public sont aménagés comme suit :

- i. Lundi : 14 H – 18 H
- ii. Jeudi : 8 H 30- 13 H 30 ; 14 H – 18 H
- iii. Vendredi : 8 H 30 – 12 H 30

d) Le Conseil prend une délibération sur les modalités compensatrices des heures complémentaires qui pourraient être effectuées par le personnel de la Mairie de Villeneuve sur Vère (repos compensateur ou compte épargne temps).

3. Organisation des élections départementales et régionales

Les deux bureaux de vote sont installés dans la salle de Corail eu égard aux consignes sanitaires à respecter.

Le Conseil désigne le président, les scrutateurs, les secrétaires et les assesseurs de chaque bureau de vote.

4. Projet d'agrandissement de la salle des associations.

Des devis sont en cours pour les sondages du sol à effectuer compte tenu de sa nature (remblai et mur de soutènement).

Le devis de détection de l'amiante avant travaux est validé (SOCOTEC 360 €).

Le Conseil examine la première esquisse élaborée par l'architecte et propose des suggestions de modifications. Elles seront soumises à l'architecte afin qu'il prépare une nouvelle version.

5. **Tirage au sort d'un juré d'assise.**

Le tirage au sort désigne Thierry Léger.

6. **Travaux**

- Pour le changement des 5 fenêtres du logement de l'école 3 devis ont été demandés. L'entreprise Joumard est retenue pour un montant de 3 100 € HT.

Les travaux se feront en dehors de la période scolaire.

- Les travaux d'aménagement de la voie qui conduit à l'école doivent débiter dès les vacances scolaires.

7. **Voirie**

Les travaux de goudronnage des chemins validés par le Conseil s'effectueront en septembre.

8. **Projet de construction d'un accueil de jour et d'une maison partagée**

Une réunion s'est tenue au Conseil départemental pour faire le point sur ce projet et notamment sur les aides et subventions qui pourraient être accordées.

Ce projet doit être rapidement mis en œuvre eu égard aux aides actuellement accordées mais qui risquent de ne pas durer. La municipalité est toujours à la recherche d'un terrain à proximité du village qui permettrait de concrétiser un tel projet à caractère social, destiné aux aînés de la commune qui auraient ainsi la possibilité de choisir d'aller ou non en EHPAD.

9. **Nouveau site internet**

Le nouveau site, joliment illustré, est présenté au Conseil qui en approuve l'architecture et le contenu. Il remplace l'ancien à compter du 21 Juin. De petits ajustements sont encore à réaliser prochainement. Ce site ayant été entièrement recréé, il est demandé aux utilisateurs de bien vouloir signaler toute erreur ou oubli qu'ils pourraient constater ce qui permettra d'apporter des corrections. Rappel : www.villeneuvesurvere.fr

10. **Conseil municipal jeunes**

A ce jour 9 familles ont répondu à l'appel lancé par le Conseil municipal. Il est encore temps pour les parents ayant un enfant répondant aux critères d'éligibilité de se manifester (enfants habitant la commune scolarisés du CE2 à la 5^{ème}). La mise en place de ce Conseil municipal jeunes est prévue après la rentrée de Septembre.

11. **Renouvellement de l'accord cadre du regroupement d'achat d'énergie.**

Cet accord regroupe plusieurs communes qui, du fait de ce regroupement, bénéficient de tarifs réduits pour l'achat d'électricité.

Le Conseil municipal donne son aval pour que cet accord cadre soit renouvelé.

Prochain conseil municipal le 20/07/2021

Dates à retenir :

- Repas de l'ADMR 'Mounjetado' le samedi 3 juillet à Mailhoc
- Marché gourmand le jeudi 29 juillet à Villeneuve sur Vère